LE NORD

VALENCIENNES

Immense Incendie à Anzin

Depuis une vingtaine d'années environ, la Compagnie des mines d'Anzin a fait construire entre les fosses St-Louis et Bleuse-Borne, un établissement servant à la fabrication des briquettes de marine et autres, occupant une quinzaine d'ouvriers. Le feu a détruit tout-à-coup dans un immense bâtiment de 18 mètres de long sur 15 mètres de large et 13 mètres de haut, et comportant deux étages. Dans ce bâtiment, le soubassement d'une hauteur de 1 m. est en briques, le reste est en bois de sapin badigeonné de peinture : c'est là qu'est installé le leur et le criblage qui se continue dans un autre bâtiment.

L'incendie

Lundi, vers cinq heures et demie du matin, Charles Blaise, surveillant du criblage, visitait l'établissement, ainsi qu'il a coutume de le faire chaque matin dès son arrivée à son poste, lorsque deux *gamins* graisseurs s'aperçurent que quelques étincelles jaillissaient des fils électriques venaient de communiquer le feu aux poutres. Ils firent part aussitôt de leur découverte à leurs chefs qui se mirent aussitôt en mesure d'éteindre le commencement de feu, soit à l'aide de deux petites pompes à main. Mais, pendant que l'on emmanchait les conduits et avant la mise en batterie, le feu, en un clin d'œil, avait envahi tout le bâtiment, trouvant un élément facile dans les matières essentiellement inflammables, bois de sapin enduit de graisse, poussière de charbon.

L'incendie se développait avec une telle rapidité qu'en quelques minutes tout le bâtiment crépitait sous les flammes, présentant un aspect particulièrement effrayant.

Les secours

Le surveillant et quelques ouvriers s'étaient empressés de donner l'alarme.

A ce moment, tous les ouvriers des établissements industriels d'Anzin se rendaient à leur travail. *C'est à qui prendrait la pompe de son* atelier respectif pour apporter portée secours, et en moins de vingt minutes 15 pompes étaient en batterie, et le sinistre combattu par toutes les forces réunies. En même temps, le tocsin sonnait à Anzin, Valenciennes, et dans les communes voisines.

La hauteur des flammes était prodigieuse et s'aperçevait à une très grande distance : les pompes de l'usine de la Bleuse-Borne, d'Escaut-et-Meuse, Malissart, les pompes d'Anzin, Bruyères, Raismes, Bruai, Valenciennes arrivaient bientôt.

Un piquet du 127e était détaché pour faire la manœuvre, pendant que M. le capitaine de gendarmerie Fenodot, en personne, assisté du maréchal-des-logis chef Déconinck, des brigades d'Anzin et de Valenciennes, assurait le service d'ordre.

Les dégâts

Pendant qu'une partie des pompes combattaient le sinistre, d'autres prenaient la machine à briquettes, car si ce bâtiment était atteint, la perte eût pu s'élever pour la Compagnie à un chiffre de 500,000 francs. Les deux établissements ne sont séparés que d'une dizaine de mètres par des tours de réserves aux charbons.

Malgré la préservation des bâtiments attenants et de la fabrique d'briquettes, c'est pour la Compagnie d'Anzin une perte d'environ 200,000 francs.

Le lavoir a été complètement détruit. l'atelier de criblage n'a été que *partiellement endommagé*.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

A signaler tout particulièrement le zèle des ouvriers de l'établissement d'Escaut-et-Meuse, et surtout un ouvrier pompier de l'usine qui, *monté sur un plancher, a pu préserver presque* tout le bâtiment contenant du lavoir.

Grâce à l'abondance des secours, la part du feu a été vite faite et à 8 heures, tout danger était conjuré.

Ce qui donne une idée de l'intensité du feu, c'est que toutes les poutres en fer d'un volume considérable, la charpente, la toiture, ne formant qu'un immense incandescent, s'effondraient sur eux-mêmes. La condoite par chaîne sans fin en charbons de la fosse St-Louis, au criblage, est brûlée.

La cause

La cause du sinistre est inconnue ; elle n'est *certainement pas due à la malveillance et serait* purement fortuite. On est en effet porté à croire que le feu aurait été occasionné par le contact de deux fils électriques. Quelle que soit la cause, le surveillant et les gamins graisseurs ont servi en les premières étincelles qui ont amené le sinistre.

Les ouvriers

La compagnie des mines a prescrit aussitôt toutes les mesures nécessaires pour que le service de la clientèle soit assuré par les autres lavoirs de son importante exploitation.

Les ouvriers ne subiront non plus aucun chômage; le personnel du lavoir et du criblage St-Louis est réparti dès maintenant entre les autres établissements de la Compagnie : une partie ira à l'établissement similaire de St-Vaast ; le reste aux fosses Thiers et St-Marck.

L'établissement n'était pas assuré, paraît-il, les compagnies demandant des primes considérables pour l'assurance de ces établissements.

LE CRIME D'ONNAING

L'assassinat de l'infortuné Déroleur continue à passionner l'opinion publique non-seulement à Onnaing, mais dans les communes avoisinantes, Vicq, Fresnes, Quarouble, St-Saulve, Valenciennes, où la victime était bien connue et comptait de nombreux amis.

Fait-il ajouter comme complement à notre dire d'hier qu'on annonce que les voisins et bien d'autres personnes de la commune savent ou du moins prétendent ce qui s'est passé, et obéissant aux sentiments de crainte que nous avons signalés, n'osent rien dire à la justice.

Nous croyons néanmoins savoir que l'on se trouve sur une piste qui pourrait bien, cette fois, être la bonne. On comprendra notre réserve à cet égard, ne voulant en aucune façon, par des indiscrétions, entraver l'action de la justice.

Nous avons indiqué que le soir même du crime, dans le tramway de la direction de Douai, une jeune fille L. M. employée chez M. S., négociant, à Valenciennes, rue St-Gery, avait entendu un individu qu'elle ne connaît pas, *parler du crime de l'assassinat de Déroleur*, encore ignoré à cette heure de la population d'Onnaing. A ce propos, le Parquet donne l'avis suivant :

« M. le juge d'instruction de Valenciennes prie les personnes qui ont voyagé le samedi 4 décembre courant, dans le tramway partant de Valenciennes à 7 heures du soir, rue St-Cande, de vouloir bien se faire connaître à lui. »

Espérons que la lumière se fera bientôt et que nous aurons des arrestations moins abracadabrantes à signaler que celles qui abonnagait en particulier dans la journée de dimanche la rumeur publique.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Mort accidentelle aux Mines de Lens.

Lundi, vers onze heures du soir, M. Constant Prat, âgé de 37 ans, demeurant à Douai, 8 la fosse 3 de la Compagnie des mines de Douai, 8 la fosse 3 de la Compagnie des mines de Douai, 8 la fosse 3 de la Compagnie des mines de